

DEPARTEMENT DU TARN
GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION



P.L.U.

**2^{ème} révision allégée du Plan Local
d'Urbanisme de GAILLAC**

DOSSIER D'APPROBATION

2. Document graphique

Révision allégée du
P.L.U. :

Approuvée le 11
décembre 2023

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

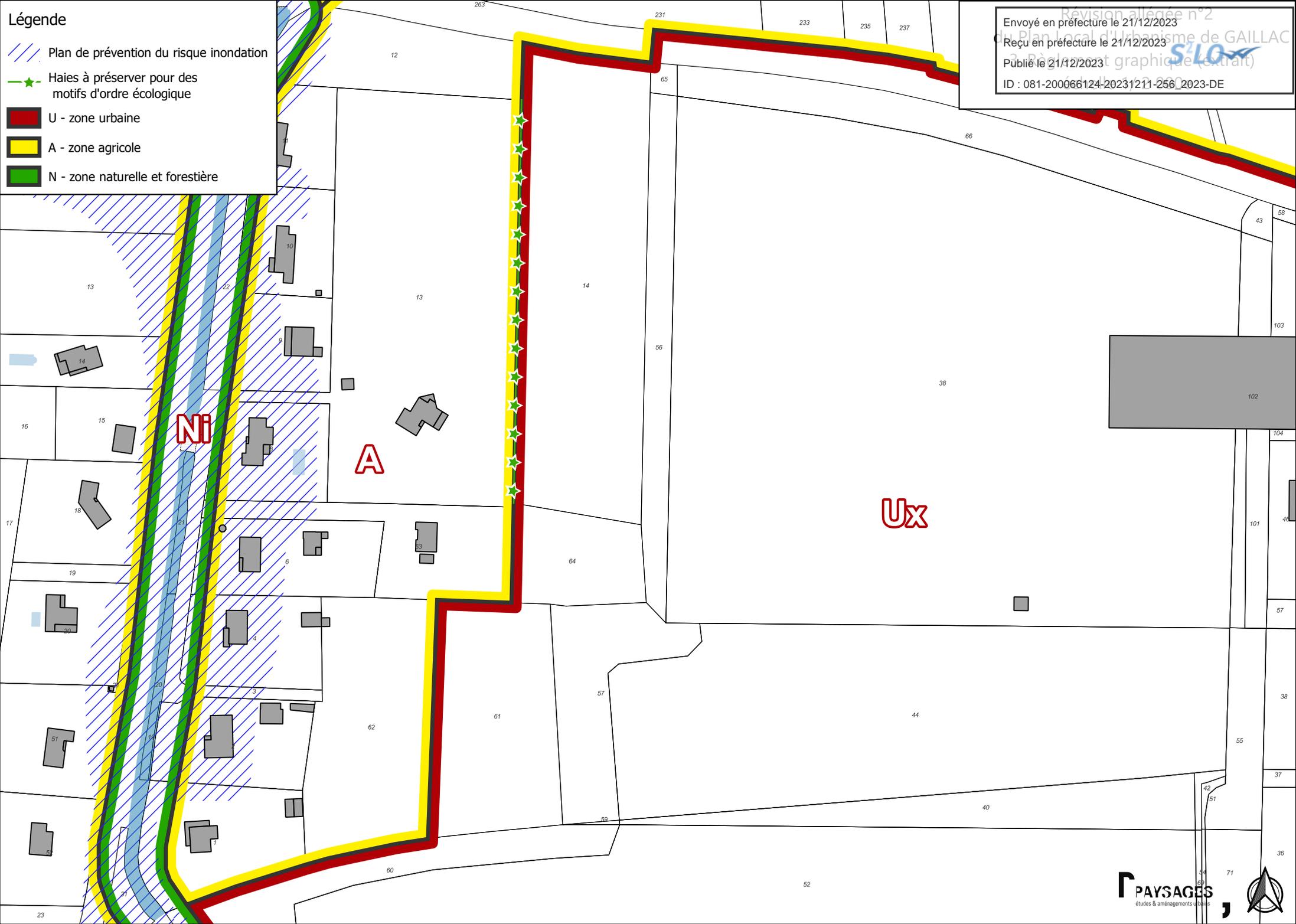
paysages-urba.fr

2

Légende

-  Plan de prévention du risque inondation
-  Haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique
-  U - zone urbaine
-  A - zone agricole
-  N - zone naturelle et forestière

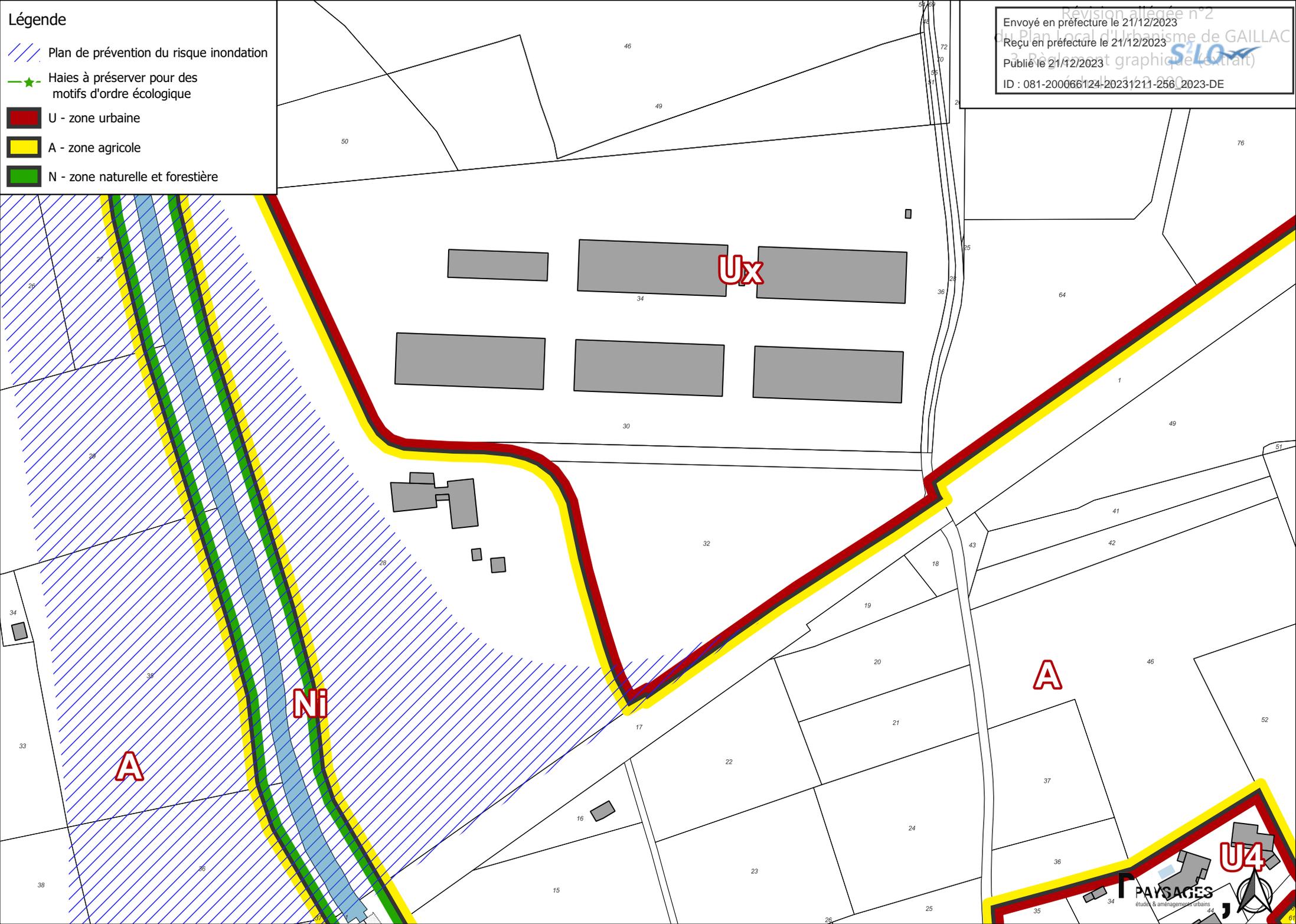
Revision allégée n°2
Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-256_2023-DE



Légende

-  Plan de prévention du risque inondation
-  Haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique
-  U - zone urbaine
-  A - zone agricole
-  N - zone naturelle et forestière

Révision allégée n°2
Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-256_2023-DE



Ux

Ni

A

A

U4

